

PCAET

Plan Climat Air Energie Territorial
Région **Lézignanaise**
Corbières & Minervois

ÉNERGIES
RENOUVELABLES

CHANGEMENT
CLIMATIQUE

QUALITÉ
DE L'AIR

RÈGLEMENTATION
THERMIQUE

EMPREINTE
CARBONE

QUALITÉ DE VIE

Programme d'actions

SOMMAIRE

1.	Se loger et habiter demain	4
2.	S'épanouir demain	6
3.	Se nourrir demain.....	13
4.	Travailler et produire demain.....	15
5.	Consommer demain	18
6.	Se déplacer demain	19
7.	Produire de l'énergie demain.....	23

ACTION N° 0

ASSURER LE PILOTAGE, L'ANIMATION, LE SUIVI ET L'EVALUATION DU PCAET

DESCRIPTIF DE L'ACTION

AXE STRATEGIQUE	Axe 3 : Faire des transitions écologiques et énergétiques un moteur de développement local et solidaire
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientation 1 : Mettre au cœur de nos actions la transition écologique et solidaire
CONTEXTE	Aujourd'hui l'élaboration du PCAET a permis d'informer et d'impliquer de nombreux acteurs du territoire. Cependant, la réussite de la mise en œuvre du PCAET dépend beaucoup de l'adhésion des habitants et autres acteurs du territoire. Le pilotage du PCAET doit donc faire l'objet d'une attention particulière. Véritable projet de territoire en matière de transition, celui-ci devra être piloté de manière transversale avec les autres politiques menées sur le territoire.
OBJECTIFS	- Être moteur dans la mise en œuvre du PCAET en collaboration avec les partenaires - Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET

MISE EN ŒUVRE

CIBLES DE L'ACTION	Porteurs d'action et cibles d'actions du PCAET
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	CCRLCM
PARTENAIRE(S)	Tous les porteurs d'actions
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	Une fois le PCAET adopté, la collectivité devient « coordinatrice de la transition énergétique » sur le territoire. À ce titre, elle doit s'assurer de la mise en œuvre des actions du PCAET ainsi que de l'atteinte des objectifs fixés dans la stratégie. Il s'agira pour la CCRLCM : - De mener à bien les actions du PCAET dont elle a la charge ; - De conserver une relation directe avec les autres porteurs d'actions du PCAET afin de favoriser leur mobilisation ; - D'effectuer le suivi de la mise en œuvre du PCAET au moyen du tableau de bord prévu à cet effet, en identifiant les relais/porteurs d'action permettant de faciliter la remontée des indicateurs ; - De capitaliser sur le suivi de la mise en œuvre du PCAET (bilan des actions annuel conformément à la pièce « IV Dispositif de suivi et d'évaluation » du PCAET) ; - De réunir le comité d'évaluation dans les modalités prévues par la pièce « IV Dispositif de suivi et d'évaluation » du PCAET ; - De réaliser les évaluations intermédiaire et finale du PCAET.
FINANCEMENT	Temps agent 0,25 à 0,5 ETP ou via une externalisation du suivi et de l'animation du Plan climat.
CALENDRIER DE REALISATION	Mise en œuvre et suivi du PCAET sur 6 ans dès son approbation Evaluation intermédiaire à 3 ans de mise en œuvre du PCAET Evaluation finale à 6 ans de mise en œuvre du PCAET
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Assurer la cohérence des politiques publiques de la CCRLCM avec le PCAET ; - Mettre en œuvre une communication générale liée au PCAET (ex : à destination du grand public et des acteurs économiques, dans le cadre de retours d'expériences avec d'autres territoires...)

SUIVI ET EVALUATION

OBJECTIFS QUANTITATIFS	- Remplissage exhaustif du tableau de bord de suivi du PCAET - Production d'une évaluation intermédiaire du PCAET - Production d'une évaluation finale du PCAET
INDICATEURS	- Budget alloué par la CCRLCM au pilotage, au suivi et à l'évaluation du PCAET - Temps dédié par les services de la CCRLCM au pilotage, au suivi et à l'évaluation du PCAET - Nombre d'actions renseignées comme menées à bien dans le tableau de bord de suivi

1. SE LOGER ET HABITER DEMAIN

ACTION N° 1

PLANIFIER UN URBANISME DURABLE

Gain GES	Moyen
Gain énergie	Moyen
Gain air	Moyen
Gain adaptation	Moyen

DESCRIPTIF DE L'ACTION

AXE STRATEGIQUE	Axe 1 : Préparer notre avenir face à la vulnérabilité climatique
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientation 2 : Promouvoir un aménagement exemplaire pour faire face au défi de la crise climatique
CONTEXTE	Les décisions prises par les collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement ont un fort impact sur les émissions de GES du territoire et sa vulnérabilité aux impacts du changement climatique. Cependant, la réflexion doit être menée plus largement sur les questions d'urbanisme durable avec des opérations concernant les émissions de GES, le potentiel d'adaptation au changement climatique, mais aussi leurs qualités au regard des risques naturels et technologiques (inondations, nuisances, ...) leur consommation d'espaces naturels ou agricoles (ressource non renouvelable), leurs impacts sur la biodiversité, les formes de mobilités internes. L'exemplarité des opérations menées par la collectivité montre le chemin à suivre et est un support concret de formation et de sensibilisation à l'urbanisme durable.
OBJECTIFS	- Développer une politique foncière intercommunale et/ou accompagner les politiques foncières communales - Adapter l'aménagement du territoire aux risques naturels actuels et à venir

MISE EN ŒUVRE

CIBLES DE L'ACTION	Communes, Citoyens
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	Direction du développement territorial de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois (CCRLCM)
PARTENAIRE(S)	Communes, EPF, ADEME
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	La planification d'un urbanisme durable passe par la révision des documents d'urbanisme (s'inscrire dans la sobriété foncière, identifier le parc bâti à rénover...) : - a → Inscrire les collectivités dans une démarche de sobriété foncière à travers l'application du ZAN, transcrit dans le SCOT, - b → Intégrer dans le SCoT et PLU les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et zone humide, - c → Augmenter le pourcentage d'espace vert par rapport à la surface construite, - d → Intégrer le solaire individuel et collectif obligatoire dans toute nouvelle construction et rénovation.
FINANCEMENT	Pas de financements prévus pour cette action, uniquement du temps agent de la Direction du développement territorial (estimation : 150 heures cadre A développement territorial + agents ADS)
CALENDRIER DE REALISATION	En lien avec le calendrier d'élaboration du SCoT et dans son application dans les documents d'urbanisme de rang inférieur.
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Renforcer la proximité des commerces et des services (Aider à l'installation de commerces et de services dans les centres-bourg ; Développer des commerces ambulants et du drive local ; Mettre en place des emplois partagés), - Mutualiser les Maisons de Santé avec la CCRLCM - Mettre en place une charte verte pour les lotissements - Mettre en place une charte pour les zones d'activités économiques (amélioration qualitative, densification...)

SUIVI ET EVALUATION

OBJECTIFS QUANTITATIFS	Les éléments devront être intégrés dans la totalité des documents révisés ou élaborés. En 2024 : 11 cartes communales (CC) dont 2 en cours de révision 18 plans locaux d'urbanisme (PLU) dont 5 en cours de révision 25 communes au règlement national de l'urbanisme dont 2 élaborent une CC et 4 un PLU		
INDICATEURS	- Temps agent (Direction du développement territorial) - Nombre de sous-actions organisées - Nombre de documents d'urbanisme révisés - Présence des sous-actions 1.1.a, 1.1.b, 1.1.c et 1.1.d dans les documents d'urbanisme révisés		
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE INDIRECTE	MESURES ERC	/

ACTION N° 2

ACCOMPAGNER LES FOYERS VERS UNE SOBRIÉTÉ
ÉNERGÉTIQUE RESPONSABLE ET UNE EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE OPTIMALE

Gain GES	Moyen
Gain énergie	Moyen
Gain air	Moyen
Gain adaptation	Moyen

DESCRIPTIF DE L'ACTION

AXE STRATÉGIQUE	Axe 3 : Faire des transitions écologiques et énergétiques un moteur de développement local et solidaire
ORIENTATION STRATÉGIQUE	Orientation 1 : Mettre au cœur de nos actions la transition écologique et solidaire
CONTEXTE	Afin de contribuer à la réduction de 40% des consommations énergétiques des logements à l'horizon 2050, le territoire mettra en place des actions en vue d'accompagner et sensibiliser les ménages par des changements de comportements. Cela concernera particulièrement l'usage du chauffage dans les logements, des équipements et l'éclairage. Il est particulièrement attendu une réduction des consommations énergétiques liées à l'utilisation des équipements domestiques et à l'éclairage des logements. Celle-ci s'accompagnera nécessairement d'une évolution des équipements des logements, moins nombreux, mieux utilisés et plus performants.
OBJECTIFS	Eduquer et sensibiliser la population aux économies d'énergies des foyers ;

MISE EN ŒUVRE

CIBLES DE L'ACTION	Particuliers
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	Département de l'Aude
PARTENAIRE(S)	Etat, Région, ANAH, CCRLCM, CCAS
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	L'accompagnement des foyers vers une sobriété énergétique peut se décomposer en deux parcours : Concernant les publics précaires et très précaires , bénéficiaires de l'ANAH : Le Département a développé un Programme d'Intérêt Général (PIG) Mon Coach Eco-Logis ou un dispositif équivalent . C'est un dispositif d'aide destiné à accompagner les propriétaires à revenus modestes ou très modestes pour leurs travaux d'économie d'énergie avec une assistance technique, financière et administrative. Le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime) , géré par le Département, est un service complémentaire, personnalisé et gratuit, à destination des personnes à revenus très modestes. Il offre une analyse des équipements et des consommations, de sensibilisation aux écogestes, remise d'équipements économes et orientation vers des dispositifs adaptés à chaque situation. Le Département accompagne également l'ensemble des publics dans leurs projets de rénovation thermique de leur logement. En collaboration avec le CAUE, le Département a développé un Guichet Unique de la Rénovation Énergétique « Rénov' Occitanie » accessibles aux audois habitant hors périmètres des Communautés d'Agglomérations de Carcassonne et Narbonne. Les conseillers énergie répondent aux questions des particuliers sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, les projets de construction ainsi que les aides financières, que ce soit sur rendez-vous ou bien par téléphone ou mail, du lundi au vendredi.
FINANCEMENT	Financement de la CCRLCM (participation au dispositif qui sera également listée dans le plan d'actions du PLH)
CALENDRIER DE RÉALISATION	Première période 2018-2021, deuxième période 2022-2024, troisième période 2025-2029
ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	- Poursuivre l'action de Lutte contre la précarité énergétique : (auto) réhabilitation accompagnée en corbières et minervois - Informar les propriétaires privés et publics sur la fiscalité et les aides financières en matière de rénovation thermique des bâtiments patrimoniaux - Promouvoir la formation en rénovation énergétique pour accompagner public et privé dans le neuf et la rénovation - Programme d'amélioration de logements dans les communes rurales des Corbières et du Minervois pour lutter contre la précarité énergétique - Accompagner des particuliers sur l'optimisation de leur solution de chauffage et d'ECS

SUIVI ET ÉVALUATION

OBJECTIFS QUANTITATIFS			
INDICATEURS	• Nombre de logements rénovés • Nombre de foyers conseillés		
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE DIRECTE	MESURES ERC	/

2. S'EPANOUIR DEMAIN

ACTION N° 3	ACCENTUER LA COOPERATION POUR METTRE EN OEUVRE UNE POLITIQUE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE EXEMPLAIRE	Gain GES	Moyen
		Gain énergie	Moyen
		Gain air	Moyen
		Gain adaptation	Moyen

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
AXE STRATEGIQUE	Axe 3 : Faire des transitions écologiques et énergétiques un moteur de développement local et solidaire
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientation 1 : Mettre au cœur de nos actions la transition écologique et solidaire
CONTEXTE	La réduction de l'étalement urbain permet également de limiter les besoins en déplacements, grâce au rapprochement des lieux de résidences avec les lieux d'activité et de services. L'application du SCOT permettra notamment l'atteinte de ces objectifs. A plus long terme (horizon 2050), le territoire devra prendre en compte l'objectif de Zéro Artificialisation Nette des sols inscrit dans la loi Climat et Résilience. Les documents d'urbanisme prendront également en compte cette politique foncière et devront s'y adapter.
OBJECTIFS	- Développer une politique foncière intercommunale au service de la transition (ZAN, mise à jour des documents d'urbanisme...) - Accompagner la rénovation des bâtiments - Promouvoir des logements exemplaires

MISE EN ŒUVRE	
CIBLES DE L'ACTION	Membres du club « Plan Climat », Services des collectivités
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	Direction du développement territorial et direction éco environnement de la CCRLCM
PARTENAIRE(S)	ADEME, GRDF, CNFPT, SYADEN, CD11, Agence de l'Eau, Région Occitanie, AREC, PNR, Communes
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	L'action phare porte sur l' animation d'un club « Plan Climat » par la CCRLCM (élus, partenaires patrimoine et paysages, citoyens). L'objectif de ce groupe est de faciliter la transition énergétique et de favoriser les échanges d'expériences et l'émergence de projets. Il constitue : - Un point de rencontre et d'échange. Il facilite le rapprochement les acteurs territoriaux pour échanger sur les bonnes pratiques en matière d'énergie-climat, - Un vecteur de mutualisation. Il vise à créer les conditions favorables à la mutualisation des actions et à la fixation d'objectifs communs en matière de transition énergétique.
FINANCEMENT	Pas de financement prévu pour cette action, uniquement du temps agent (estimation : 80 à 100 heures cadre A développement territorial)
CALENDRIER DE REALISATION	A partir du 2 ^{ème} semestre 2026
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Appui aux communes pour la mise en place des actions du PCAET - Développer une charte commune pour le développement des énergies renouvelables à la CCRLCM - Poursuivre les actions écoresponsables des crèches et centres de loisirs (produits AB et locaux dans les menus, Ecolabel pour les produits d'entretien, tri sélectif, sensibilisation des enfants, compostage, dons et trocs d'objets, jardin potager...) - Former les agents intercommunaux et communaux au sujet des transitions énergétique et écologique - Mettre en place de démarches éco-responsables au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), dont les nombreux agents se rendent directement chez les particuliers (aides ménagères, livraison de repas...). Des actions sur la mobilité décarbonée de ces agents et sur les produits ménagers qu'ils utilisent pourraient être mises en place

SUIVI ET EVALUATION	
OBJECTIFS QUANTITATIFS	Adhésion de 100% des communes à la transition énergétique en visant 100% de participation au club transition énergétique.
INDICATEURS	Nombre de rencontres cibles du club transition énergétique
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE INDIRECTE MESURES ERC /

ACTION N° 4	AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR POUR REDUIRE L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX POLLUANTS ATMOSPHERIQUES	Gain GES	Faible
		Gain énergie	Faible
		Gain air	Moyen
		Gain adaptation	Moyen

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
AXE STRATEGIQUE	Axe 2 : Continuer à s'épanouir dans notre cadre de vie remarquable
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientation 1 : Maintenir une bonne santé pour toutes les populations
CONTEXTE	De nombreux polluants de l'air présents à l'intérieur de nos bâtiments peuvent avoir des effets sur notre santé. Domicile, lieu de travail, école ou moyens de transport, nous passons en moyenne 85 % de notre temps dans des espaces clos. La qualité de l'air intérieur est donc une préoccupation de santé publique, qui est notamment prise en compte dans le 4e plan national santé environnement. Le 4e Plan national santé environnement (2021-2025) « Un environnement, une santé » a défini le cadre d'une révision de la réglementation de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les ERP. Depuis le 1er janvier 2023, le dispositif réglementaire encadrant la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les ERP a évolué. Pour répondre aux attentes réglementaires et de façon plus globale, la CCRLCM a pour ambition de limiter l'exposition des habitants aux diverses sources de pollution, notamment de l'air et aux agents allergènes.
OBJECTIFS	- Maintenir une bonne qualité de l'air - Limiter l'exposition des habitants aux diverses sources de pollution

MISE EN ŒUVRE	
CIBLES DE L'ACTION	Occupants des bâtiments publics
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	CCRLCM
PARTENAIRE(S)	Ecoles du territoire
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	La CCRLCM a fait réaliser en 2024, dans le cadre de l'obligation de surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant un public sensible (Loi Grenelle II), une évaluation des moyens d'aération de 5 de ses bâtiments, incluant notamment la mesure à lecture directe de la concentration en dioxyde de carbone de l'air intérieur. Les 5 bâtiments sont 4 crèches (Lézignan-Corbières, Roubia, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse et Talairan) et 1 école (Mouthoumet). Adultes comme enfants, nous passons près de 90% de notre temps en espaces clos, de 5 à 8 fois plus pollués que l'extérieur selon l'Observatoire de la qualité de l'air Intérieur (OQAI). Or, les sources de polluants chimiques à l'intérieur des bâtiments, incluant les composés organiques volatils (COV), sont diverses : matériaux de construction, peintures, meubles, sources de combustion, produits d'entretien, parfums d'ambiance, matériels utilisés pour des activités scolaires. L'exposition à une mauvaise qualité de l'air peut conduire à des difficultés de concentration et d'apprentissage, de la fatigue, des maux de tête, et à la favorisation de pathologies respiratoires et allergisantes, telles que l'asthme. Dans le cadre du PCAET et forte de cette première expérience, la CCRLCM souhaite étendre ce dispositif à l'ensemble de ses bâtiments ouverts au public ou occupés en permanence par ses agents. Ce dispositif a notamment pour objectif de sensibiliser à la qualité de l'air intérieur les acteurs intervenant dans les bâtiments et de leur fournir des outils permettant à la fois la réduction des sources de pollutions intérieures et de s'assurer de la qualité des renouvellements d'air (par la mesure du CO2 notamment). 12 bâtiments supplémentaires seraient concernés, soit 17 bâtiments au total. L'action consisterait en un diagnostic, un plan d'action et une sensibilisation des personnels par bâtiment.
FINANCEMENT	6 000 €
CALENDRIER DE REALISATION	A partir du 2 ^{ème} semestre 2026
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Participation de la CCRLCM au forum Accelair. - Intégrer le risque de multi exposition des populations lors des réflexions d'aménagement du territoire

SUIVI ET EVALUATION		
OBJECTIFS QUANTITATIFS		
INDICATEURS	- Nombre de bâtiments où la qualité de l'air est évaluée - Résultat des analyses	
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE DIRECTE	MESURES ERC /

ACTION N° 5

REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC ET EN AMELIORER LE CONFORT THERMIQUE

Gain GES	Moyen
Gain énergie	Fort
Gain air	Neutre
Gain adaptation	Neutre

DESCRIPTIF DE L'ACTION

AXE STRATEGIQUE	Axe 3 : Faire des transitions écologiques et énergétiques un moteur de développement local et solidaire
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientation 1 : Mettre au cœur de nos actions la transition écologique et solidaire
CONTEXTE	Face à une consommation d'énergie croissante dans les bâtiments, les normes de construction évoluent et imposent la construction de bâtiments à énergie positive (BEPOS) et de bâtiments bioclimatiques permettant de limiter les besoins en énergie. Le territoire s'inscrit également dans une démarche de rénovation thermique des bâtiments publics et invite les communes et les partenaires locaux à en faire de même. Il s'agit pour les collectivités d'être exemplaires en vue d'initier la sensibilisation des populations et des acteurs locaux à réfléchir à la rénovation de leur propre ensemble bâti. La CCRLCM veut impliquer l'ensemble des acteurs dans la transition écologique, et notamment les communes, en harmonisant les actions sur l'ensemble du territoire.
OBJECTIFS	Encourager un patrimoine public exemplaire

MISE EN ŒUVRE

CIBLES DE L'ACTION	Services des collectivités
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	CCRLCM
PARTENAIRE(S)	Etat, région Occitanie, CD11, CAF11, SYADEN
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	La crèche de Roubia, mise en service en septembre 2023, a été construite comme un bâtiment BEPOS et respecte le label EFENERGIE 2017 . Elle est dotée d'une GTB (gestion technique du bâtiment, comme la médiathèque intercommunale) : système informatisé connecté à des capteurs et des automates la GTB supervise et contrôle les services comme le chauffage, la ventilation et le conditionnement d'air, s'assurant qu'ils fonctionnent de la façon la plus efficace et la plus économique. Cela est possible en optimisant l'équilibre entre les conditions environnementales, les usages des énergies et les besoins opérationnels. Cette crèche est également dotée d'une installation photovoltaïque de 12 KWc en toiture, qui fonctionne en autoconsommation avec réinjection du surplus dans le réseau. Dans la continuité, la nouvelle école de musique intercommunale (EMI ou conservatoire) et son auditorium / salle de spectacle seront eux aussi construits comme un bâtiment BEPOS . Il s'agira d'un ensemble d'environ 1 500m ² de surface de plancher. Le préprogramme a été réalisé. Les études de maîtrise d'œuvre pourraient débuter en 2025.
FINANCEMENT	1,7M€ TTC (financements notifiés en 2021) Les organismes ayant aidé à financer ce projet sont la Caisse d'Allocations Familiales, l'Etat, le Département de l'Aude et la Région Occitanie, qui ont tous ensemble permis de subventionner la construction de la crèche de Roubia à hauteur de 64%.
CALENDRIER DE REALISATION	Projet intercommunal terminé (ouverture de la crèche à la fin de l'été 2023). Nouvelle école de musique intercommunale : 2026-2030 (programmation, études de MOE et construction)
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Poursuivre les actions de rénovation et de réhabilitation de bâtiments publics (exemple : Réhabilitation de toiture de l'école intercommunale de Mouthoumet en matériaux bio-sourcés, rénovation énergétique du siège de la CCRLCM) Réalisation de travaux d'envergure de rénovation complète du système de chauffage et climatisation du PTCM (office de tourisme intercommunal, place des Vosges à Lézignan) en 2024-2025 - Poursuivre la pratique d'un éclairage raisonné (extinction, caractéristiques et placement des luminaires, remplacement des éclairages) notamment sur les futures déchèteries de Fabrezan et de Luc-sur-Orbieu, ainsi que pour éclairer la voie de raccordement de la ZAE de Caumont 2 au giratoire de la RD611, près du péage de l'A61 - Engagement de la CCRLCM dans le dispositif de Conseil en Energie Partagé en partenariat avec le SYADEN : bilan de ses consommations énergétiques sur l'ensemble de son patrimoine + accompagnement dans toutes ses démarches énergétiques pour une durée 3 ans

SUIVI ET EVALUATION

CONTEXTE ÉVALUATION			
OBJECTIFS QUANTITATIFS	● Réalisation de la nouvelle école de musique intercommunale		
INDICATEURS	● Nombre de bâtiments BEPOS ● Niveau de performances énergétique et environnementale des BEPOS		
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE DIRECTE	MESURES ERC	/

ACTION N° 6

PROMOUVOIR UNE GESTION ECONOMIQUE DE L'EAU

Gain GES	Neutre
Gain énergie	Neutre
Gain air	Neutre
Gain adaptation	Fort

DESCRIPTIF DE L'ACTION

AXE STRATEGIQUE	Axe 1 : Préparer notre avenir face à la vulnérabilité climatique
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientation 1 : Gérer durablement les ressources du territoire
CONTEXTE	Le dérèglement climatique a pour conséquence d'accroître les phénomènes de canicules et de sécheresse dans le territoire, avec une augmentation inéluctable de la température pour toutes les saisons. Le scénario moyen estime que le nombre de jours estivaux devrait augmenter pour atteindre 86 jours par an d'ici 2050. Ainsi, l'augmentation des températures pourra impacter fortement la ressource en eau, d'un point de vue quantitatif ou qualitatif. Le territoire doit anticiper les effets du changement climatique sur la gestion de ses ressources en eau.
OBJECTIFS	Protéger la ressource en eau

MISE EN ŒUVRE

CIBLES DE L'ACTION	Services des collectivités
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	Direction de l'eau et de l'assainissement de la CCRLCM
PARTENAIRE(S)	Gestionnaires de réseaux
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	Il s'agit pour la collectivité de jouer un rôle d'exemplarité sur ses propres bâtiments en réalisant des études d'opportunité de récupération d'eau de pluie.
FINANCEMENT	Mise en place d'un budget pour les récupérateurs d'eau de pluie pour des bâtiments de la collectivité : 5 000€ / an à partir de 2024 Temps agent (estimation : 80 à 100 heures cadre A service eau et assainissement)
CALENDRIER DE REALISATION	Pendant les 6 ans années du PCAET
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Rechercher fuites / pertes dans les réseaux - Inciter à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie, d'économies d'eau de stockage (Financement de récupérateurs d'eau pour les particuliers) - Identification des risques sanitaires associés aux usages possibles de lutte contre l'incendie avec des eaux usées traitées de station - Evaluation du potentiel irrigable des espaces verts avec les eaux usées traitées et approche de gouvernance autour de cette nouvelle ressource (lien avec le monde viticole) - Communiquer et sensibiliser sur la limitation de l'utilisation d'eau potable (chasses, machines à laver)

SUIVI ET EVALUATION

COMPTÉ D'ÉVALUATION			
OBJECTIFS QUANTITATIFS			
INDICATEURS	• Temps agent Direction de l'eau et de l'assainissement • Nombre de bâtiments équipés de récupérateurs d'eau de pluie		
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE DIRECTE	MESURES ERC	/

ACTION N° 7

AGIR EN FAVEUR DE LA DÉSIMPERMÉABILISATION DES SOLS ET DE LA VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC

Gain GES	Moyen
Gain énergie	Faible
Gain air	Fort
Gain adaptation	Fort

DESCRIPTIF DE L'ACTION

AXE STRATEGIQUE	Axe 2 : Continuer à s'épanouir dans notre cadre de vie remarquable
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientations 1 : Maintenir une bonne santé pour toutes les populations
CONTEXTE	Les bénéfices apportés par les arbres et la végétation ne sont plus à prouver. Leurs services écosystémiques sont précieux pour tendre vers un milieu urbain résilient aux changements climatiques et garantissant une bonne qualité de vie. Ces espaces jouent un rôle important à plusieurs titres : prévention des îlots de chaleur urbains, mise en place de zones de fraîcheur, développement de la biodiversité, et constitution de continuités écologiques. La réintroduction de la nature en ville représente donc un enjeu important.
OBJECTIFS	- Assurer aux habitants des îlots de fraîcheur - Maintenir une bonne qualité de l'air

MISE EN ŒUVRE

CIBLES DE L'ACTION	Citoyens
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	Communes de la CCRLCM et direction du développement territorial de la CCRLCM
PARTENAIRE(S)	CCRLCM, Communes, Collèges, Ecoles
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	Suite à un diagnostic visuel et sonore qui a été fait par la société ONF Végétis en septembre 2023, la CCRLCM met en œuvre, au fur et à mesure, les préconisations du rapport en termes de gestion afin de garantir le bon état sanitaire, physiologique et biomécanique des 34 arbres présents sur le siège (48 avenue Charles Cros à Lézignan-Corbières). En application de ces préconisations, la CCRLCM : - a mis en place une surveillance sur 15 arbres, avec des échéances à 2 ans (8 arbres) et 3 ans (7 arbres) ; - sollicite l'avis du technicien d'ONF Végétis dès qu'une question concernant l'entretien ou le suivi des arbres est posée ; - va engager des travaux de retrait de l'enrobé (qui imperméabilise le sol) aux pieds de 14 arbres. Ces travaux consisteront à enlever l'enrobé imperméable afin de mettre en place une fosse de plantation plus adaptée au bon développement du système racinaire des arbres. Les travaux de dégoudronnage pourront être faits par aspiration, afin de protéger au maximum les plateaux racinaires des arbres. Les fosses pourront être recouverte d'un paillis favorable à la conservation de l'humidité au pied de l'arbre.
FINANCEMENT	Subventions possibles (Agence de l'eau, Fonds Vert) Temps agent (estimation : 25 à 50 heures cadre A développement territorial)
CALENDRIER DE REALISATION	2 diagnostics réalisés en septembre 2023 et septembre 2025. Mesures correctives en cours et prochain diagnostic en 2027
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Réaliser des études de végétalisation et mettre en œuvre des actions de végétalisation notamment dans les bourgs - Inciter à la végétalisation dans les espaces privés - Valoriser l'action de plantations au collège Rosa Parks et la déployer sur d'autres sites

SUIVI ET EVALUATION

CONTEXTE EVALUATION			
OBJECTIFS QUANTITATIFS			
INDICATEURS	• Temps agent direction du développement territorial • Nombre de travaux engagés de retrait de l'enrobé		
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE DIRECTE V	MESURES ERC	Privilégier les espèces végétales peu consommatrices en eau pour les projets de végétalisation

ACTION N° 8

ENCOURAGER LES ANIMATIONS ET LES ACTIONS DE
SENSIBILISATION AUTOUR DE LA BIODIVERSITÉ
POUR LES ACTEURS DU TERRITOIRE (GRAND PUBLIC,
SCOLAIRE, GESTIONNAIRES, ÉLUS, ...)

Gain GES	Faible
Gain énergie	Faible
Gain air	Faible
Gain adaptation	Faible

DESCRIPTIF DE L'ACTION

AXE STRATEGIQUE	Axe 2 : Continuer à s'épanouir dans notre cadre de vie remarquable
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientation 2 : Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale
CONTEXTE	L'éducation à l'environnement contribue à une meilleure compréhension des interdépendances environnementales, sociales, économiques, culturelles et éthiques. Elle aide les citoyens à prendre des décisions responsables et à agir en conséquence. La sensibilisation de l'ensemble des acteurs apparaît indispensable pour mettre en avant les enjeux actuels sociétaux et écologiques majeurs avec lesquels doivent composer l'ensemble des acteurs du territoire.
OBJECTIFS	Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable

MISE EN ŒUVRE

CIBLES DE L'ACTION	Citoyens
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	CCRLCM
PARTENAIRE(S)	Arbres et paysages 11
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	L'association Arbres et paysages 11 propose d'organiser, seule ou en partenariat avec d'autres structures, des temps d'information et de sensibilisation sur les enjeux liés à la plantation d'arbres champêtres sur le département. De plus, Arbres et Paysages accompagne des projets d'agroforesterie intra parcellaire sur le territoire et participe à des projets de plantation de haies avec plus de 11km plantés sur le territoire. La CCRLCM organisera en partenariat avec AP11 la fête de l'arbre sur son territoire L'objectif de cette action est de voir l'arbre comme un écosystème nous rendant de multiples services.
FINANCEMENT	Temps agent (estimation : 25 à 50 heures cadre A développement territorial)
CALENDRIER DE REALISATION	Pendant la période de 6 ans du PCAET
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Animation et sensibilisation autour de l'importance de l'arbre champêtre - Sensibilisation à la diminution de l'utilisation des pesticides

SUIVI ET EVALUATION

OBJECTIFS QUANTITATIFS	• Organiser au moins 1 fête de l'arbre sur le territoire en 6 ans		
INDICATEURS	• Nombre d'évènements réalisés sur le territoire • Nombre de participants à ces évènements		
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE INDIRECTE	MESURES ERC	/

ACTION N° 9	CRÉER DU LIEN EN DÉVELOPPANT LE PRINCIPE DE LA NON-MOBILITÉ	Gain GES	Fort
		Gain énergie	Fort
		Gain air	Fort
		Gain adaptation	Neutre

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
AXE STRATEGIQUE	Axe 2 : Continuer à s'épanouir dans notre cadre de vie remarquable
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientation 4 : Renforcer les liens et la solidarité
CONTEXTE	La CCRLCM apporte une grande importance à la dimension sociale et aux liens entre les habitants. Elle vise donc à la mise en place d'espaces de rencontre et d'échanges comme des jardins partagés, des espaces de télétravail etc. La CCRLCM souhaite également réduire les consommations issues des transports, en prônant le principe de non-mobilité. La mise en place de structure de co-working permet de développer le principe de non-mobilité.
OBJECTIFS	Créer du partage et des rencontres entre habitants (bâtiment partagés et modulables, place du village, échange d'objet et services entre voisins, jardin partagé, coworking)

MISE EN ŒUVRE	
CIBLES DE L'ACTION	Citoyens
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	CCRLCM
PARTENAIRE(S)	Communes, L'Oppidum
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	L'action phare porte sur la valorisation et le développement de salles mutualisées (espaces de travail partagé, services...) sur le territoire. L'objectif est de proposer, à toutes personnes recherchant un lieu pour travailler à temps plein ou ponctuellement, des bureaux avec accès internet et modulables en fonction des besoins, salle de réunion ou de formation, atelier. Des salles mutualisées existent déjà sur le territoire notamment sur la commune d'Argens-Minervois avec l'association L'Oppidum.
FINANCEMENT	Temps agent (estimation : 25 à 50 heures cadre A développement territorial / cadre A service technique)
CALENDRIER DE REALISATION	Pendant la période de 6 ans du PCAET
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Maintenir les points multi-services (POM'S) - Favoriser le développement d'espaces de rencontre

SUIVI ET EVALUATION		
OBJECTIFS QUANTITATIFS		
INDICATEURS	- Nombre de salles mutualisés sur le territoire - Fréquentation de ces salles	
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE DIRECTE	MESURES ERC /

3. SE NOURRIR DEMAIN

ACTION N° 10	ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME ALIMENTAIRE LOCAL DE QUALITÉ	Gain GES	Faible
		Gain énergie	Neutre
		Gain air	Neutre
		Gain adaptation	Moyen

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
AXE STRATEGIQUE	Axe 2 : Continuer à s'épanouir dans notre cadre de vie remarquable
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientations 3 : Bâtir une alimentation locale et solidaire
CONTEXTE	L'alimentation durable s'impose comme un défi collectif à relever et comme une voie d'avenir pour nos filières alimentaires. En accompagnant la transition alimentaire de leur restauration collective, ou encore en portant des initiatives d'alimentation durable comme les projets alimentaires territoriaux, les collectivités ont un rôle clé à jouer. Elles peuvent engager la mise en mouvement de l'ensemble des acteurs du système alimentaire local. En ce sens, la CCRLCM a la volonté d'assurer une alimentation de qualité pour ses habitants et de valoriser les productions locales, permettant de renforcer les filières agricoles existantes.
OBJECTIFS	Accompagner une agriculture proche des consommateurs

MISE EN ŒUVRE	
CIBLES DE L'ACTION	Clients de la restauration collective
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	CCRLCM
PARTENAIRE(S)	Le délégataire SP, MP2, CA11, office intercommunal de tourisme Corbières Minervois
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	La communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois a mis en place un contrat avec le groupe ELIOR, entreprise spécialisée dans la restauration collective. Le délégataire s'engage à intégrer dans ses menus 50 % de produits issus de l'agriculture biologique (20 % minimum) et/ou comportant un signe de qualité tels que définis dans la Loi Egalim et également labellisés Aude Pays Cathare. Ainsi, l'action phare porte sur la mise en œuvre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour la cuisine centrale (priorité aux produits locaux et bio) .
FINANCEMENT	Temps agent (estimation : 15 à 30 heures cadre A développement territorial / cadre A CIAS / cadre B service éco)
CALENDRIER DE REALISATION	Suite au contrat s'établissant entre 2020 et 2025 avec le groupe Elior, nouveau contrat de DSP 2025-2030 signé avec le groupe ELIOR en août 2025
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Dispositif Agrilocal11 : site internet qui met en relation de façon directe, instantanée et gratuite, les producteurs locaux et acheteurs de la restauration collective, privés ou publics - Mise à disposition d'un « Calendrier des produits de saison Audois » - Mise à disposition d'une carte interactive regroupant les producteurs et revendeurs de produits audois - Promouvoir la marque « Pays Cathare » catégorie Gastronomie et saveurs, pour les producteurs, artisans, revendeurs, restaurants audois - Animation du label Vignobles & Découvertes par l'office de tourisme intercommunal Corbières Minervois

SUIVI ET EVALUATION		
OBJECTIFS QUANTITATIFS	Respecter les 50 % de produits issus de l'AB dans les menus	
INDICATEURS	Suivi annuel des engagements du délégataire	
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE INDIRECTE	MESURES ERC /

ACTION N° 11

DEVELOPPER UNE AGRICULTURE BIO ET DE QUALITE
POUR TENDRE VERS L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN
CORBIÈRES ET MINERVOIS

Gain GES	Fort
Gain énergie	Neutre
Gain air	Neutre
Gain adaptation	Fort

DESCRIPTIF DE L'ACTION

AXE STRATEGIQUE	Axe 2 : Continuer à s'épanouir dans notre cadre de vie remarquable
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientation 3 : Bâtir une alimentation locale et solidaire
CONTEXTE	Le dérèglement climatique aura pour conséquence de déséquilibrer les systèmes alimentaires, particulièrement important sur le territoire. Le renforcement de la proximité entre les agriculteurs et les consommateurs permet de soutenir les filières agricoles du territoire et aussi d'encourager l'évolution globale du système alimentaire en prônant une agriculture de proximité, moins émettrice de carbone.
OBJECTIFS	- Accompagner une agriculture proche des consommateurs - Donner les moyens à l'agriculture d'être plus sobre

MISE EN ŒUVRE

CIBLES DE L'ACTION	Citoyens, agriculteurs
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	CCRLCM
PARTENAIRE(S)	CD 66, CD11, Chambre d'agriculture, FEADER, DRAAF, DDTM
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	L'action phare porte sur la participation au projet alimentaire territorial existant (développer les circuits courts notamment avec la cuisine centrale, favoriser l'installation de maraîchers...). Afin de renforcer la proximité entre les agriculteurs et les consommateurs, la CCRLCM veut réaliser une déclinaison locale du Projet alimentaire Territorial Départemental de l'Aude. Ce dispositif permet de relocaliser et dynamiser les filières agricoles et agroalimentaires locales en offrant une alimentation saine et abordable pour tous. La méthodologie repose sur : - Un état des lieux des productions agricoles et alimentaires ; - Une estimation du besoin alimentaire du bassin de vie ; - L'identification des atouts et contraintes socio-économiques et environnementales. Le PAT doit permettre d'adopter un projet commun à tous les acteurs : - Identifier des leviers d'actions ; Adopter et mettre en œuvre un plan d'action en concertation avec l'ensemble des acteurs.
FINANCEMENT	Temps agent (estimation : 15 à 30 heures cadre A développement territorial / cadre A CIAS / cadre B service éco) Pistes de financement : ADEME, FEADER, Etat, Région Occitanie
CALENDRIER DE REALISATION	Création sur 3 ans en moyenne.
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Maintenir l'élevage, les milieux ouverts et favoriser les circuits courts via le soutien au dernier abattoir du département à Quillan (évolution de la gouvernance, participation financière, lutte contre la désertification vétérinaire) - Mettre en place des jardins partagés et inciter la population à pratiquer le jardinage familial

SUIVI ET EVALUATION

OBJECTIFS QUANTITATIFS	
INDICATEURS	Etat d'avancement du projet (réalisé, en cours, non réalisé)
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE INDIRECTE MESURES ERC /

4. TRAVAILLER ET PRODUIRE DEMAIN

ACTION N° 12	INFORMER, SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LA PROFESSION AGRICOLE AUX PRATIQUES AGRICOLES DURABLES	Gain GES	Moyen
		Gain énergie	Faible
		Gain air	Moyen
		Gain adaptation	Fort

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
AXE STRATEGIQUE	Axe 1 : Faire des transitions écologiques et énergétiques un moteur de développement local et solidaire
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientation 1 : Gérer durablement les ressources du territoire
CONTEXTE	Le dérèglement climatique a pour conséquence d'accroître les phénomènes de canicules et de sécheresse dans le territoire, avec une augmentation inéluctable de la température pour toutes les saisons, ce qui impactera notamment l'agriculture. La CCRLCM souhaite donc accompagner l'agriculture vers des changements de pratiques permettant d'une part de réduire les émissions de gaz à effet de serre de celle-ci, mais aussi d'avoir une meilleure résilience aux effets du dérèglement climatique. Face aux nouvelles conditions climatiques, le secteur agricole pourra se tourner vers des cultures moins consommatrices en eau ou ne nécessitant pas d'apport azoté. Territoire très viticole, le choix des cépages devra se faire de manière à choisir des variétés résistantes aux conditions climatiques et aux maladies très présentes sur les vignobles, afin de limiter les apports de pesticides, tout en respectant les spécificités des vignobles locaux.
OBJECTIFS	- Protéger la ressource en eau - Accompagner l'agriculture impactée par le réchauffement climatique (vignes, culture, élevage, boisement...) - Faire de l'agriculture un levier vers la neutralité carbone

MISE EN ŒUVRE	
CIBLES DE L'ACTION	Agriculteurs
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	CA de l'Aude
PARTENAIRE(S)	CCRLCM
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	L'action phare porte sur la valorisation d'initiatives des agriculteurs et acteurs agricoles déjà en place (coups de projecteurs), notamment les initiatives introduisant les notions de sol et de gestion de la contrainte hydrique.
FINANCEMENT	
CALENDRIER DE REALISATION	A partir du 2 ^{ème} semestre 2026
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Rechercher des leviers financiers pour les agriculteurs - Renforcer sur le territoire de la communauté des communes l'accompagnement des agriculteurs vers les labels et certifications existants au travers d'actions de sensibilisation - Dispositif « Ma vigne au naturel » : utilisation de la confusion sexuelle - Jardins AB sans pesticides - Dispositif Dia'terre (diagnostic énergie et GES sur les exploitations) - Sensibiliser à l'agroforesterie et accompagner dans les projets d'agroforesterie

SUIVI ET EVALUATION		
OBJECTIFS QUANTITATIFS		
INDICATEURS	- Nombre de plaquettes distribués - Nombre d'actions de sensibilisation réalisées - Nombre d'actions « coups de projecteurs » réalisées	
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE INDIRECTE	MESURES ERC /

ACTION N° 13

LANCER DES EXPERIMENTATIONS POUR PERMETTRE
L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE

Gain GES	Neutre
Gain énergie	Moyen
Gain air	Neutre
Gain adaptation	Fort

DESCRIPTIF DE L'ACTION

AXE STRATEGIQUE	Axe 1 : Faire des transitions écologiques et énergétiques un moteur de développement local et solidaire
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientat 1 : Gérer durablement les ressources du territoire
CONTEXTE	Le dérèglement climatique a pour conséquence d'accroître les phénomènes de canicules et de sécheresse dans le territoire, avec une augmentation inéluctable de la température pour toutes les saisons, ce qui impactera notamment l'agriculture. La CCRLCM souhaite donc accompagner l'agriculture vers des changements de pratiques permettant d'une part de réduire les émissions de gaz à effet de serre de celle-ci, mais aussi d'avoir une meilleure résilience aux effets du dérèglement climatique. La diversification des exploitations leur permettra d'être plus résilientes aux effets du dérèglement climatique.
OBJECTIFS	- Protéger la ressource en eau - Accompagner l'agriculture impactée par le réchauffement climatique (vignes, culture, élevage, boisement...)

MISE EN ŒUVRE

CIBLES DE L'ACTION	Agriculteurs
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	Chambre d'agriculture de l'Aude
PARTENAIRE(S)	Région Occitanie, France Agri Mer
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	Face aux défis des évolutions du climat et de la consommation, la Région encourage et accompagne les adaptations nécessaires, grâce à un contrat de filière vitivinicole. Après avoir adopté en juillet 2024 l'Acte I du contrat élaboré avec les professionnels, la Région a approuvé en décembre 2024 son Acte II. Dès l'acte I du contrat, le projet « Résilience de l'Est Viticole Audois » (REVA), piloté par la Chambre d'Agriculture de l'Aude, a été retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour accompagner des territoires pilotes. Le projet aborde le foncier, les friches, l'économie, l'accès à l'eau et l'adaptation des pratiques au changement climatique et à l'environnement. Le projet REVA a depuis fait l'objet d'une labellisation en « Aire Agricole Résilience Climatique » (AARC) et a été retenu en 2025 dans le cadre de l'appel à projets « Structuration de filières - Plan Agriculture Climat Méditerranée » de FranceAgriMer.
FINANCEMENT	Projet REVA : financement notamment en lien avec le contrat de filière vitivinicole et l'appel à projets « Structuration de filières - Plan Agriculture Climat Méditerranée » Démarches de la CCRLM en lien avec l'accès à l'eau brute : - Forage d'eau brute à Talairan : 1^{ère} phase 200 000 € et 2^{ème} phase 45 000 € - Forage d'eau brute à Camplong d'Aude : sondage 50 000 € et travaux 205 000 €
CALENDRIER DE REALISATION	Projet REVA : Diagnostic et étude sociologique en cours. Territoire REVA labellisé le 19 mai 2025. Démarrage plan d'action janvier 2026. Plan sur 4 années 2026-2030 Démarches de la CCRLM en lien avec l'accès à l'eau brute : - Forage d'eau brute à Talairan : 1^{ère} phase de travaux débutée le 01/09/2025 et jusqu'à la fin de l'année 2025, 2^{ème} phase prévue 2^{ème} semestre 2026 - Forage d'eau brute à Camplong d'Aude : sondage de reconnaissance dernier trimestre et phase de travaux prévue 2^{ème} semestre 2026
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	Efforts de la CCRLM en matière d'accès à l'eau brute : forage d'eau brute à Talairan et forage d'eau brute à Camplong d'Aude

SUIVI ET EVALUATION

OBJECTIFS QUANTITATIFS	
INDICATEURS	Nombre d'infrastructures naturelles ou d'équipements permettant la création d'ombre et la diminution de l'évapotranspiration
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE INDIRECTE MESURES ERC /

ACTION N° 14

PLANIFIER L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE
TERRITORIALE ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES
DANS LES TRANSITIONS

Gain GES	Moyen
Gain énergie	Faible
Gain air	Neutre
Gain adaptation	Moyen

DESCRIPTIF DE L'ACTION

AXE STRATEGIQUE	Axe 3 : Faire des transitions écologiques et énergétiques un moteur de développement local et solidaire
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientation 2 : Promouvoir des modes de consommation plus durables
CONTEXTE	Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire, les acteurs économiques doivent être pris en compte. De ce fait, la CCRLCM souhaite les accompagner dans la décarbonation de leur mode de production.
OBJECTIFS	- Accompagner les acteurs économiques et les commerces vers une offre durable de biens de consommation - Accompagner les acteurs économiques à décarboner leur mode de production

MISE EN ŒUVRE

CIBLES DE L'ACTION	Dirigeants d'entreprises et commerçants
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	CCI de l'Aude, Chambre des métiers
PARTENAIRE(S)	CCRLCM, Région
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	L'action phare porte sur l'accompagnement de la CCI de l'Aude aux TPE/PME et commerçants pour identifier les bonnes pratiques en matière de sobriété et d'efficacité énergétique (favoriser les réseaux, renforcer la communication/formation, ...)
FINANCEMENT	
CALENDRIER DE REALISATION	Pendant les 6 ans années du PCAET
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Mise en place d'une redevance spéciale pour les non particuliers - Réorientation des professionnels vers MP2 ou les Recyclades (filiale dédiée aux entreprises) pour les cartons - Diagnostics, conseil et recherche de financement auprès des entreprises pour une optimisation globale (énergie, déchets, eau...) - Diagnostics des consommations d'énergie des entreprises, financés par l'ADEME - Sensibilisation portée par l'ARS pour inciter à faire baisser les déchets en évitant de les créer - Communiquer sur les réseaux existants d'utilisation des matériaux biosourcés (réseau et circuits courts entre producteurs de matériaux, artisans, agriculteurs) - Promouvoir la plateforme Cycl'op dédiée à l'économie circulaire en Occitanie - Identifier les chaufferies tertiaires alimentées en énergie fossile et accompagner/encourager les solutions de substitution

SUIVI ET EVALUATION

OBJECTIFS QUANTITATIFS	
INDICATEURS	- Nombre d'entreprises accompagnées par la CCI - Etat d'avancement de la redevance spéciale pour les non particuliers (réalisé, en cours, non réalisé)
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE INDIRECTE MESURES ERC /

5. CONSOMMER DEMAIN

ACTION N° 15	ACCOMPAGNER LES CITOYENS DANS L'EVOLUTION DES MODES DE CONSOMMATION	Gain GES	Fort
		Gain énergie	Neutre
		Gain air	Neutre
		Gain adaptation	Faible

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
AXE STRATEGIQUE	Axe 3 : Faire des transitions écologiques et énergétiques un moteur de développement local et solidaire
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientation 2 : Promouvoir des modes de consommation plus durables
CONTEXTE	La Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois et MP2 Environnement ont les ambitions communes de réduire les déchets, de promouvoir le développement d'une économie circulaire et de sensibiliser et accompagner les acteurs économiques vers une plus grande sobriété.. Cela permettra de soutenir les filières locales en faveur de produits plus sains, plus responsables. La promotion de modes de consommations plus durable permet dans un premier temps une valorisation des acteurs locaux, et une diminution des gaz à effet de serre émis pour le transport.
OBJECTIFS	Réduire considérablement la production de déchets

MISE EN ŒUVRE	
CIBLES DE L'ACTION	Citoyens
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	MP2
PARTENAIRE(S)	CCRLCM, COVALDEM
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	Acteur du réemploi depuis 1992 à Lézignan-Corbières, MP2 Environnement traite près d'1,4 tonne d'apport volontaire par an. En collaboration avec la CCRLCM, le détournement en déchetterie renforcera la diminution des déchets, sensibilisera au réemploi et permettra de conserver la matière sur notre territoire. Nous pourrons notamment travailler avec le Réseau des Ressourceries et Recycleries d'Occitanie (RRROC) ainsi que le Parchemin pour la partie Sud-Ouest de la Communauté de Communes. Ainsi, l'action phare porte sur la valorisation et le développement le réseau de ressourceries sur le territoire.
FINANCEMENT	
CALENDRIER DE REALISATION	Pendant les 6 ans années du PCAET
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Mise en place du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la CCRLCM - Formation et information de tous les acteurs, adultes, écoles, collèges, lycées (MP2 environnement) - Rétablir les consignes pour le verre (MP2 Environnement en collaboration avec la SCIC Maison Paysanne) - Sensibilisation au gaspillage alimentaire, notamment pour le tourisme - Poursuivre et valoriser l'action de distribution de composteurs aux particuliers (en lien avec le COVALDEM) - Poursuivre et valoriser l'action d'adoption de poules (en lien avec le COVALDEM) - Communiquer sur les plateformes en ligne visant à rapprocher les voisins entre eux. Réfléchir à la mise en place d'équipements favorisant le prêt d'outils - S'appuyer sur le réseau existant notamment MP2 (et/ou le Parchemin, l'ESAT, EMMAÜS...) à Lézignan-Corbières et communiquer sur le réemploi dans les nouvelles déchèteries - Créer des ateliers consacrés à la réparation d'objets et organiser des ateliers itinérants

SUIVI ET EVALUATION	
OBJECTIFS QUANTITATIFS	
INDICATEURS	- Nombre de ressourceries sur le territoire - Evolution de la quantité de déchets (RPQS annuel) - Nombre de formations réalisées
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE INDIRECTE MESURES ERC /

6. SE DEPLACER DEMAIN

ACTION N° 16	FAVORISER LA CONVERSION DES VEHICULES MOTORISES VERS LE BIOGAZ, L'ELECTRIQUE, ET VIA DES EQUIPEMENTS MUTUALISES (COLLECTIVITES, ENTREPRISES ET PARTICULIERS)	Gain GES	Fort
		Gain énergie	Fort
		Gain air	Fort
		Gain adaptation	Neutre

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
AXE STRATEGIQUE	Axe 2 : Continuer à s'épanouir dans notre cadre de vie remarquable
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientation 4 : Renforcer les liens et la solidarité
CONTEXTE	Le territoire de la CCRLCM souffre des symptômes du « tout-voiture », en lien avec le caractère rural de ce territoire. Ce modèle a de nombreuses incidences sur les domaines sociaux, environnementaux, économiques etc. En effet, les transports représentent 70% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Pour limiter ces émissions, la CCRLCM a la volonté de décarboner les mobilités en développant les modes actifs ou grâce à une conversion des véhicules motorisés. De plus, celui-ci souhaite réduire les besoins en déplacement en proposant des équipements mutualisés.
OBJECTIFS	Promouvoir des mobilités bas carbone ou décarbonées, adaptées aux spécificités du territoire

MISE EN ŒUVRE	
CIBLES DE L'ACTION	Citoyens
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	SYADEN
PARTENAIRE(S)	CCRLCM
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	Le SYADEN s'est vu confié la responsabilité de l'élaboration du Schéma Directeur de Développement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDDIRVE) audois, selon une méthodologie commune avec l'ensemble des syndicats et métropoles en Occitanie. Dix syndicats départementaux d'énergie d'Occitanie et les deux métropoles de Toulouse et Montpellier se sont unis pour créer un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Afin de mailler le territoire, faciliter l'accès au service de façon harmonisée à l'échelle régionale et réaliser des économies d'échelle en matière d'exploitation, le SYADEN pilote et coordonne le projet régional, baptisé « Révéo », au travers d'un marché groupé d'installation et d'exploitation d'environ 1100 bornes représentant près de 2000 points de recharge. L'action phare porte sur le développement de stations électriques sur le territoire de la CCRLCM en lien avec le SDDIRVE finalisé par le SYADEN.
FINANCEMENT	
CALENDRIER DE REALISATION	SDDIRVE de l'Aude 2023-2028 en cours de déploiement
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Acheter des véhicules électriques pour le prêt, le partage (vélos et voitures) et le transport collectif (bus) - Transports en commun à énergie propre - Pilotage du réseau Révéo de bornes de recharge électriques - Développer les stations GNV sur le territoire

SUIVI ET EVALUATION		
OBJECTIFS QUANTITATIFS		
INDICATEURS	- Nombre de stations électriques installées - Nombre de véhicules électriques achetés - Nombre de stations GNV installées	
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE DIRECTE	MESURES ERC /

ACTION N° 17

DEVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN

Gain GES	Fort
Gain énergie	Moyen
Gain air	Moyen
Gain adaptation	Neutre

DESCRIPTIF DE L'ACTION

AXE STRATEGIQUE	Axe 2 : Continuer à s'épanouir dans notre cadre de vie remarquable
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientations 4 : Renforcer les liens et la solidarité
CONTEXTE	Le territoire de la CCRLCM souffre des symptômes du « tout-voiture », en lien avec le caractère rural de ce territoire. Ce modèle a de nombreuses incidences sur les domaines sociaux, environnementaux, économiques etc. En effet, les transports représentent 70% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Afin de réduire les émissions en lien à ce secteur, la CCRLCM souhaite développer les transports en commun sur son territoire.
OBJECTIFS	Renforcer les centralités (proximité des services et équipements, multifonctionnalité, place du village, mobilité douce)

MISE EN ŒUVRE

CIBLES DE L'ACTION	Citoyens
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	Ville de Lézignan-Corbières
PARTENAIRE(S)	CCRLCM, Région Occitanie, Conseil départemental de l'Aude
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	L'action phare porte sur la réalisation d'une étude de faisabilité d'un Pôle d'échanges multimodal en gare de Lézignan-Corbières, dans le but de faciliter la connexion des différents modes de transports avec le train. Afin de permettre cette étude, une convention de financement a été signée le 03/05/2024 entre la ville de Lézignan-Corbières, la région Occitanie, le conseil départemental de l'Aude et la CCRLCM. L'étude doit permettre de définir le programme de l'opération ainsi qu'un schéma d'aménagement validé par l'ensemble des partenaires du projet.
FINANCEMENT	Budget prévisionnel de 70 000€ pris en charge à 40% par la Région, 14.3% par le département, 22.85% par la ville et 22.85% par la CCRLCM
CALENDRIER DE REALISATION	Etude en cours (lancement de l'étude le 23/06/2025)
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Plus d'horaires pour les transports en commun - Mettre en place le transport à la demande : convention CCRLCM avec la Région renouvelée en 2024

SUIVI ET EVALUATION

OBJECTIFS QUANTITATIFS			
INDICATEURS	• Etat d'avancement de la plateforme multimodale (réalisé, en cours, non réalisé)		
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE DIRECTE	MESURES ERC	/

ACTION N° 18	PLANIFIER ET METTRE EN ŒUVRE LE DEVELOPPEMENT DE VOIES A MOBILITE DOUCE	Gain GES	Fort
		Gain énergie	Fort
		Gain air	Fort
		Gain adaptation	Neutre

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
AXE STRATEGIQUE	Axe 2 : Continuer à s'épanouir dans notre cadre de vie remarquable
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientation 4 : Renforcer les liens et la solidarité
CONTEXTE	Le territoire de la CCRLCM souffre des symptômes du « tout-voiture », en lien avec le caractère rural de ce territoire. Ce modèle a de nombreuses incidences sur les domaines sociaux, environnementaux, économiques etc. En effet, les transports représentent 70% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. La CCRLCM souhaite développer les modes actifs sur le territoire tout en prenant en compte les spécificités territoriales. Le développement de mobilités douces permet de décarboner une partie des déplacements mais représente également une opportunité de valorisation du cadre de vie.
OBJECTIFS	Promouvoir des mobilités bas carbone ou décarbonées, adaptées aux spécificités du territoire

MISE EN ŒUVRE	
CIBLES DE L'ACTION	CCRLCM
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	Département de l'Aude
PARTENAIRE(S)	CCRLCM
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	La mobilité est une préoccupation quotidienne pour une majorité des habitants de l'Aude, notamment au cœur des territoires ruraux où il existe souvent peu d'alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle. Conscient de cette problématique - accentuée par l'augmentation des prix des carburants et le dérèglement climatique - le Département a déjà pris des mesures pour faciliter les déplacements des Audoises et des Audois : aménagement de 10 aires de covoiturage, développement de la plateforme de covoiturage Mobil'Aude, élaboration d'un premier schéma vélo sur la période 2018-2022 ou encore la mise en place d'aides à la mobilité pour les différents publics que le Département accompagne. Le Département développe actuellement un schéma des mobilités dans lequel le renouvellement du plan vélo est intégré. Ainsi, l'action phare porte sur la participation de la CCRLCM à l'élaboration du schéma des mobilités du Département.
FINANCEMENT	
CALENDRIER DE REALISATION	Schéma des mobilités 2024-2028 adopté le 20 juin 2024 (Participation de la CCRLCM au 1er bilan le 19/09/2025)
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Planifier et mettre en œuvre le développement de voies à mobilité douce en valorisant les chemins existants et en organisant les ouvrages complémentaires nécessaire (passerelles, traversés de route balisées, passage piéton, ...). Exemple du projet du cheminement doux à proximité de l'école de Canet d'Aude - Etudes de diagnostics/esquisses sur un ou plusieurs projets de pistes qui pourraient être accompagnées / portées par la CCRLCM : Voie Ferrals-lézignan, aménagement croix Blanche, voie Lézignan-canal du Midi...

SUIVI ET EVALUATION			
OBJECTIFS QUANTITATIFS			
INDICATEURS	- Etat d'avancement du Schéma des mobilités (réalisé, en cours, non réalisé) - Réalisation de projets de cheminement doux		
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE DIRECTE V	MESURES ERC	Limiter l'artificialisation liée à la création de voiries dédiées aux mobilités douces Privilégier l'utilisation de matériaux perméables pour la création de voiries dédiées aux mobilités douces Assurer l'intégration paysagère des voiries dédiées aux mobilités douces

ACTION N° 19

RENFORCER LE RESEAU D'AIRES DE COVOITURAGE ET
ORGANISER LA MISE EN RELATION DES
COVOITUREURS

Gain GES	Fort
Gain énergie	Fort
Gain air	Fort
Gain adaptation	Neutre

DESCRIPTIF DE L'ACTION

AXE STRATEGIQUE	Axe 2 : Continuer à s'épanouir dans notre cadre de vie remarquable
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientations 4 : Renforcer les liens et la solidarité
CONTEXTE	Le territoire de la CCRLCM souffre des symptômes du « tout-voiture », en lien avec le caractère rural de ce territoire. Ce modèle a de nombreuses incidences sur les domaines sociaux, environnementaux, économiques etc. En effet, les transports représentent 70% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Afin de réduire les émissions générées par les transports, le CCRLCM souhaite développer le covoiturage en mettant en place des aires de covoitages et en mettant en relation des covoitureurs.
OBJECTIFS	Renforcer les centralités (proximité des services et équipements, multifonctionnalité, place du village, mobilité douce)

MISE EN ŒUVRE

CIBLES DE L'ACTION	Citoyens
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	Département de l'Aude
PARTENAIRE(S)	CCRLCM
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	Mobil'Aude est une plateforme de mobilité solidaire, gratuite et collaborative. Elle permet, via une application et un site internet de rechercher pour un trajet défini l'ensemble des moyens de déplacements disponibles : covoiturage, transports collectifs, véhicules partagés ...), ce qui évite la multiplication des outils et facilite l'utilisation par les citoyens. Elle permet de se réunir en communautés pour mieux organiser ses déplacements, d'avoir accès aux événements organisés dans le département ou encore de s'inscrire comme covoitureur solidaire pour aider les plus fragiles à se déplacer. Mobil'Aude a été développée en collaboration avec MOBICOOP, lequel intègre depuis quelques années RESEAU POUCE en son sein. Ainsi, l'action phare porte sur la promotion de la plateforme Mobil'Aude .
FINANCEMENT	
CALENDRIER DE REALISATION	A partir du 1 ^{er} semestre 2026
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Plateforme de covoiturage CCRLCM – VINCI – SYADEN et ombrières photovoltaïques sur nos sites (conservatoire) - Développer le covoiturage sur l'axe Lézignan/Narbonne (Rézo Pouce)

SUIVI ET EVALUATION

OBJECTIFS QUANTITATIFS			
INDICATEURS			
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	• Nombre de connexion à la plateforme Mobil'Aude • Etat d'avancement du projet de plateforme de covoiturage CCRLCM – VINCI – SYADEN		
	POSITIVE DIRECTE V	MESURES ERC	Limitier l'artificialisation liée à la création d'aires de covoiturage Privilégier l'utilisation de matériaux perméables pour la création d'aires de covoiturage Assurer l'intégration paysagère des aires de covoiturage

7. PRODUIRE DE L'ENERGIE DEMAIN

ACTION N° 20

**FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU SOLAIRE
PHOTOVOLTAÏQUE ET THERMIQUE POUR LES
ENTREPRISES ET LES PARTICULIERS**

Gain GES	Moyen
Gain énergie	Fort
Gain air	Neutre
Gain adaptation	Faible

DESCRIPTIF DE L'ACTION

AXE STRATEGIQUE	Axe 3 : Faire des transitions écologiques et énergétiques un moteur de développement local et solidaire
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientation 3 : Continuer à être un territoire leader dans la production énergétique
CONTEXTE	La production d'énergie locale permet de limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles. Le solaire constitue avec l'éolien le potentiel de développement le plus important sur le territoire. Les 2 Parcs Naturels Régionaux qui couvrent une partie du territoire de la CCRLCM (Corbières-Fenouillèdes et Narbonnaise en Méditerranée) fournissent un accompagnement à la transition énergétique. Le PNR Corbières-Fenouillèdes accompagne l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments (par les communes, EPCI et acteurs socio-économiques) ainsi que les projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Un programme d'action est défini tous les 3 ans pendant la durée de vie de la Charte du PNR.
OBJECTIFS	Renforcer la production de l'énergie solaire et éolienne

MISE EN ŒUVRE

CIBLES DE L'ACTION	Porteurs de projets d'installations de panneaux solaires (notamment collectivités et citoyens)
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	PNR Corbières - Fenouillèdes
PARTENAIRE(S)	SYADEN, SYDEEL, la Région, le Département de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, ADEME, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Banque des Territoires, ECLR Occitanie, Enercoop Languedoc Roussillon, Soleocc, ECA Aude, Cat ENR, ENEDIS
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	Cette action porte sur les communes de la CCRLCM couverte par le PNR Corbières Fenouillèdes. L'initiative « Du soleil sur les toits » lancé en 2021 par le Parc naturel régional Corbières Fenouillèdes permet d'accompagner les collectivités locales du territoire dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur leur patrimoine public bâti. Le parc propose trois modalités d'accompagnement : Offre 1 : Pour les collectivités du territoire du Parc qui ont une toiture à équiper et qui ont des moyens financiers pour investir : dans ce cas-là le groupement de commande animé par le PNR mutualisera les démarches, les risques et les coûts. Le territoire porte financièrement des travaux ; Offre 2 : Pour les collectivités du territoire du Parc qui ont une toiture à équiper mais qui n'ont pas de moyens financiers pour investir : dans ce cas-là la collectivité loue à un opérateur qui sera sélectionné par le PNR ; Offre 3 : Pour les collectivités souhaitant développer un projet pilote et innovant : dans ce dernier cas, le PNR accompagne dans le développement de cette expérimentation. Lors du premier programme d'actions du PNR, une quinzaine d'équipements ont été mis en place sur des bâtiments publics. Le programme 2025-2028 prévoit quant à lui : - La poursuite de l'initiative « Du soleil sur les toits » (aide à l'installation en régie, études, mise en concurrence et/ou contact avec tiers investisseurs citoyens, etc.) « L'énergie pousse sur les friches », un accompagnement à la mise en place de parcs photovoltaïques citoyens sur des sites dégradés « Voisins Watts », un accompagnement à la mise en œuvre de projets d'autoconsommation collective (y compris entre bâtiments publics et privés)
FINANCEMENT	
CALENDRIER DE REALISATION	Réalisation du programme d'actions du PNR Corbières-Fenouillèdes sur la période 2025-2028
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Promouvoir le cadastre solaire de l'Aude - Favoriser l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur toutes les surfaces imperméabilisées, les parkings, les toitures - Projet Soleil d'Ornaisons en Corbières : énergie solaire coopérative et citoyenne - Accompagnement des communes pour la cartographie des zones d'accélération des EnR

SUIVI ET EVALUATION

OBJECTIFS QUANTITATIFS	
INDICATEURS	- Nombre de communes accompagnées par le PNR - Etat d'avancement du projet Soleil d'Ornaisons en Corbières

INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	NEGATIVE INDIRECTE	POSITIVE DIRECTE V	MESURES ERC	Privilégier les toitures, surfaces artificialisées et sites à valeur agronomique et écologique faible pour l'implantation des dispositifs de production d'énergie solaire Assurer l'intégration paysagère des dispositifs de production d'énergie solaire
--	-----------------------	--------------------------	-------------	--

ACTION N° 21	ENCADRER LE DEVELOPPEMENT DES ENR SUR LE TERRITOIRE EN PRENANT EN COMPTE LES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES ET AGRICOLES	Gain GES	Fort
		Gain énergie	Fort
		Gain air	Neutre
		Gain adaptation	Neutre

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
AXE STRATEGIQUE	Axe 3 : Faire des transitions écologiques et énergétiques un moteur de développement local et solidaire
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientation 3 : Continuer à être un territoire leader dans la production énergétique
CONTEXTE	La production d'énergie locale permet de limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles, émettrices de gaz à effet de serre. Le territoire de la CCRLCM est un producteur important d'énergies renouvelables avec comme principale source de production l'éolien. La CCRLCM souhaite continuer le développement de cette énergie adaptées aux conditions locales, tout en prenant en compte les contraintes environnementales s'appliquant.
OBJECTIFS	Renforcer la production de l'énergie solaire

MISE EN ŒUVRE	
CIBLES DE L'ACTION	CCRLCM
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	CCRLCM
PARTENAIRE(S)	SEM, Communes
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	Le territoire de la CCRLCM détient un potentiel important en matière d'énergies renouvelables. Leur développement demeure contraint par différents freins. Cette question présente sur l'ensemble du territoire et constitue un élément clé de sa stratégie environnementale tout en devant être vectrice d'un modèle plus vertueux, source de développement local. Le SCoT et sa déclinaison opérationnelle le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) en sont des acteurs essentiels. L'action phare porte sur la définition dans le SCoT les zones acceptables pour l'implantation des énergies renouvelables.
FINANCEMENT	Temps agent (estimation : 15 à 30 heures cadre A développement territorial + agents ADS)
CALENDRIER DE REALISATION	A partir du 1 ^{er} semestre 2026
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Dispositif d'accompagnement de la CCRLCM aux communes et aux porteurs de projets (charte) - Montage de projets EnR en investissant via une société tableau d'économie mixte (SEM)

SUIVI ET EVALUATION				
OBJECTIFS QUANTITATIFS				
INDICATEURS	Présence des zones acceptables pour l'implantation d'EnR dans le SCOT			
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	NEGATIVE INDIRECTE	POSITIVE DIRECTE V	MESURES ERC	Etablir des exigences en matière d'implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable (notamment grâce au SCoT) sur des critères : - De qualité paysagère; - De préservation de la biodiversité; - De gestion des risques; - De conservation du potentiel agronomique des sols.

ACTION N° 22	EXPERIMENTER POUR DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	Gain GES	Faible
		Gain énergie	Fort
		Gain air	Neutre
		Gain adaptation	Neutre

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
AXE STRATEGIQUE	Axe 3 : Faire des transitions écologiques et énergétiques un moteur de développement local et solidaire
ORIENTATION STRATEGIQUE	Orientation 3 : Continuer à être un territoire leader dans la production énergétique
CONTEXTE	Le territoire de la CCRLCM est un producteur important d'énergies renouvelables, avec comme principale source de production l'éolien. Afin de poursuivre le déploiement des énergies renouvelables permettant de limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles, le territoire souhaite en partie continuer à expérimenter les nouvelles technologies d'énergies renouvelables.
OBJECTIFS	Continuer à expérimenter sur le territoire les nouvelles technologies d'énergies renouvelables

MISE EN ŒUVRE	
CIBLES DE L'ACTION	Différents porteurs de projets d'installations de production d'énergie renouvelable
ACTEUR(S) PORTEUR(S)	SYADEN
PARTENAIRE(S)	CCRLCM
DESCRIPTIF DE MISE EN ŒUVRE ACTION « PHARE »	L'action phare porte sur la réalisation d'études de faisabilité de mise en place de chaudières biomasse dans les exploitations en lien avec le SYADEN.
FINANCEMENT	
CALENDRIER DE REALISATION	2026-2032 (correspond à la durée de 6 ans du PCAET)
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	- Suivi d'essais biomasse dont un sur la CCRLCM à Fontcouverte. - Accompagnement des collectivités en réalisant des analyses d'opportunités, de projets et de suivi pour l'installation de bois énergie, réseaux de chaleur et pour l'éolien et le photovoltaïque - Installation de chaleur/froid renouvelable au travers de pompes à chaleur en géothermie ou panneaux d'eau chaude solaire

SUIVI ET EVALUATION			
OBJECTIFS QUANTITATIFS			
INDICATEURS	Etat d'avancement de l'étude de faisabilité		
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SUR L'ENVIRONNEMENT	POSITIVE DIRECTE V	MESURES ERC	Privilégier les projets d'implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable exigeants en matière : · De qualité paysagère; · De préservation de la biodiversité; · De gestion des risques; · De conservation du potentiel agronomique des sols.